



## Ordonnance de télécom CRTC 2022-314

Version PDF

Référence : 2021-262

Ottawa, le 17 novembre 2022

*Dossier public : 1011-NOC2019-0372*

### **Fonds pour la large bande – Demande de modification – Projet d'accès d'ATG Arrow Technology Group Limited Partnership en Alberta**

1. Le 22 août 2022, ATG Arrow Technology Group Limited Partnership (ATG) a soumis une demande de modification pour son projet approuvé dans le cadre de la décision de télécom 2021-262.
2. Plus précisément, ATG a demandé du temps supplémentaire pour achever certains jalons du projet pour des raisons hors de son contrôle.
3. Le Conseil a examiné les pièces déposées et estime que l'approbation de la demande de modification serait conforme aux objectifs de la politique réglementaire de télécom 2018-377.
4. Le Conseil **approuve** donc la demande de modification d'ATG. Toutes les conditions de financement et les conditions en vertu de l'article 24 énoncées dans la décision de télécom 2021-251 continuent de s'appliquer.

Secrétaire général

#### **Documents connexes**

- *Fonds pour la large bande – Approbation du financement du projet d'accès d'ATG Arrow Technology Group Limited Partnership en Alberta*, Décision de télécom CRTC 2021-262, 4 août 2021
- *Fonds pour la large bande – Deuxième appel de demandes – Décision de préambule concernant la troisième série des approbations de financement de projets*, Décision de télécom CRTC 2021-251, 4 août 2021
- *Élaboration du Fonds pour la large bande du Conseil*, Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-377, 27 septembre 2018